

ASSEMBLÉE NATIONALE

LE PRÉSIDENT

S-5795

PARIS, LE 14 JUIN 2011

Monsieur le Député et cher Collègue,

Le 5 mai dernier, je vous ai transmis copie de ma lettre adressée à M. le Garde des Sceaux, en application de l'article 139 du Règlement, concernant votre proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête « sur les pratiques intégristes, fondamentalistes et sectaires portant atteinte aux lois, aux principes et aux valeurs de la République dans les établissements privés d'enseignement, qu'ils soient sous ou hors contrat, et sur les moyens de contrôle qu'exerce l'Éducation nationale sur ces pratiques ».

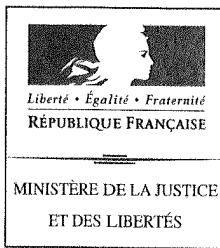
M. le Garde des Sceaux vient de me faire parvenir sa réponse ; je vous en adresse ci-joint copie en même temps qu'à Mme la présidente de la commission des affaires culturelles et de l'éducation, à laquelle votre proposition de résolution a été renvoyée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député et cher Collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Bernard ACCOYER

Monsieur Jean GLAVANY  
Député des Hautes-Pyrénées



→ groupe  
+ symboliques  
de la ff. l.

Paris, le - 7 JUIN 2011

LE GARDE DES Sceaux,  
MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTÉS

**SECRETARIAT GÉNÉRAL  
DE LA PRÉSIDENTE**

DATE D'ARRIVÉE ... 8/06/2011 ...  
N° ... 10502

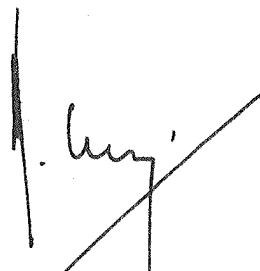
Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu m'informer, conformément aux dispositions de l'article 139 du Règlement de l'Assemblée nationale, du dépôt d'une proposition de résolution présentée par Monsieur Jean GLAVANY et plusieurs de ses collègues députés, tendant à la création d'une commission d'enquête « sur les pratiques intégristes, fondamentalistes et sectaires portant atteinte aux lois, aux principes et aux valeurs de la République dans les établissements privés d'enseignement, qu'ils soient sous ou hors contrat, et sur les moyens de contrôle qu'exerce l'Education nationale sur ces pratiques ».

Je suis en mesure de vous indiquer que certains des faits susceptibles d'entrer dans le champs ainsi défini, d'ailleurs expressément mentionnés dans l'exposé des motifs de la proposition de résolution, font actuellement l'objet d'une procédure diligentée près le tribunal de grande instance de Bordeaux.

Je ne puis dès lors que vous laisser le soin d'apprécier si ces éléments ne sont pas de nature à faire obstacle à la création de la commission d'enquête envisagée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.



Michel MERCIER

Monsieur Bernard ACCOYER  
Président de l'Assemblée Nationale  
Assemblée Nationale  
126, rue de l'Université  
75355 PARIS 07 SP